

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

DE

# L'Usine du Petit-Bourg de la Rivière-Salée

J. M. HAYOT & Cie

---

## RAPPORT

présenté

à l'Assemblée Générale des Actionnaires

du 2 Mars 1953

sur les Comptes de l'Exercice 1951-1952

par le Gérant J. M. HAYOT



*Imp. Bezardin*

FORT-DE-FRANCE  
MARTINIQUE

1953



039/064



# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS de l'Usine du Petit-Bourg de la Rivière-Salée

J. M. HAYOT & Cie

---

## R A P P O R T

présenté

à l'Assemblée Générale des Actionnaires  
du 2 Mars 1953

sur les Comptes de l'Exercice 1951-1952  
par le Gérant J. M. HAYOT

---

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi, et à nos statuts, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, le bilan et les comptes de votre Société, pour l'exercice 1951-1952, arrêtés au 30 Novembre 1952.

Compte tenu des estimations des produits restant à réaliser à cette date, il revient, aux Fournisseurs de cannes, dans les recettes de l'exercice, en vertu du Protocole d'accord, 65, 80 % de 553.755.096 francs, soit Francs 364 370.853, permettant de payer la tonne de cannes 4.448 Francs net ou 37.070 francs la barrique.

De la part revenant à l'Usine, déduction faite des Frais Généraux et des Provisions pour impositions, il reste un reliquat disponible de

Francs . . . . . 16.016.621

que je vous propose d'affecter au paiement d'un dividende de

2.500 francs net par Action, nécessitant ainsi une somme de . . . 6.901.931

Le solde . . . . . Francs . . . . . 9.114.690

serait porté en réserve en vue des investissements immobiliers à usage d'habitations.

Conformément aux décisions prises le cinq Mai 1952, le Capital de notre Société s'élève à :

$$42.000.000 + 18.000 000 = 60.000.000$$

Le Gérant,

J. M. HAYOT

**Exercice 1951-1952****Compte de****Dépenses**

Achat de 81.363.420 kgs. de cannes. . . . .		302.671.920
Approvisionnements de la Sucrierie . . . . .	41.248.006	
Approvisionnements de la Distillerie. . . . .	4.067.427	
Réparations et entretien . . . . .	28.678.249	
Réparations et entretien chemin de fer. . . . .	10.299.650	
Transport de Cannes. . . . .	17.293.774	
Main d'œuvre de Sucrierie . . . . .	16.893.710	
Main d'œuvre de distillerie. . . . .	1.525.924	
Livraison tafias . . . . .	1.093.919	
Frêt divers . . . . .	11.362.334	
Frêt rhumerie. . . . .	661.962	
Frais Généraux . . . . .	23.964.589	
Cuisseurs Etrangers. . . . .	875.295	
Assistance . . . . .	312.889	
Charges sociales . . . . .	16.456.442	
Assurances . . . . .	1.232.700	
Comptes d'ordre. . . . .	997.635	176.964.505
		<hr/>
		479.636.425
Solde repris au compte Profits et Pertes.		74.118.671
		<hr/>
		553.755.096
		<hr/> <hr/>

# Fabrication

---

## RECETTES

### Sucres

960 Sacs Cion locale vendus . . . . .	8.369.029	
54.834 Sacs exportés . . . . .	360.926.090	
120 Sacs usages industriels vendus . . . . .	969.437	
1.218 Sacs restant estimés . . . . .	9.135.000	379.399.556

### Sirops

7.264 Litres vendus sur place . . . . .		173.795
---	--	---------

### Rhums

38.997 Litres consommation loc. vendus . . . . .	3.422.326	
17.615 Litres hors contingent . . . . .	1.089.956	
1.221.298 Litres exportés . . . . .	119.977.393	
303.658 Litres exportation vendus non réalisés . . . . .	29.831.362	
232.113 Litres restant à vendre dont 175.000 litres à produire par solde mélasses . . . . .	19.729.605	174.050.642

### Caramel

427 Litres vendus sur place . . . . .		131.103
---------------------------------------	--	---------

---

553.755.096

---

---

**Doit**

**Compte de Profits**

---

Moins values denrées 1951 . . . . .	809.901	
L'Intérêt statutaire . . . . .	<u>36.000</u>	
Solde Impositions 1951 . . . . .	54.417	
Intérêts et Escompte . . . . .	112.599	
Taxe à l'achat des cannes . . . . .	1.947.259	
Canes à régulariser . . . . .	61.698.933	
Impôts à régulariser . . . . .	6.500.000	
Provisions pour Taxes à régulariser . . . . .	1.480.637	72.639.746
	<hr/>	
Balance . . . . .		16 016.621
		<hr/>
		88.056.367
		<hr/>

**et Pertes**

**Avoir**

---

Encaissement Solde denrées . . . . .	<u>14.520.822</u>	
Profits divers . . . . .	16.874	
Balance compte « Fabrication » . . . . .	<u>74.118.671</u>	88 656.367

---

88.656.367

---

**Actif****Bilan de l'Usine du Petit-Bourg**

---

---

Immobilisations . . . . .	73.389.343
Approvisionnements . . . . .	57 618.611
Débiteurs divers . . . . .	143.638.530
Denrées à réaliser . . . . .	58 695.967
Caisse . . . . .	3.896 691
Matériel Agricole . . . . .	35 436.665
Sucres Galion à régulariser . . . . .	2.032.067

---

374.707.874

---

---

Arrêté au 30 novembre 1952

**Passif**

---

Capital . . . . .		42.000.000
Augmentation Capital . . . . .		18.000.000
Réserves . . . . .	14 380.851	
Réserves 1948 et 1951 . . . . .	8 384 973	22.765.824
	<hr/>	
Amortissements . . . . .		38.315.296
Banque . . . . .		83.152.760
Cannes à régulariser . . . . .		61.698.933
Impôts à régulariser . . . . .		6.500.000
Créditeurs divers . . . . .		86.258.440
Profits et Pertes . . . . .		16.016 621
		<hr/>
		374.707.874
		<hr/> <hr/>



# RAPPORT

## du Comité de Surveillance

---

Conformément au mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'examen de la situation de votre Société ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice clos en Novembre 1952.

Les documents et les livres de comptabilité ont été mis en temps utile à notre disposition.

L'examen des pièces qui nous ont été présentées et les divers sondages auxquels nous nous sommes livrés nous ont permis de constater que vos écritures sont correctement tenues et en concordance avec le bilan et le compte de pertes et profits.

Nous estimons que vous pouvez approuver les comptes de l'exercice 1952 tels qu'ils vous sont présentés. Nous croyons devoir vous signaler que cette année le compte d'Exploitation réunit sous une seule rubrique les dépenses afférentes à la Fabrication des Rhums et des Sucres.

D'autre part nous n'avons pas relevé de convention entre votre Gérant et votre Société portant sur les opérations qui ne soient pas normales au sens du nouvel article 40 de la loi de 1867 modifié par l'article 10 de la loi du 4 Mars 1943.

En tant que de besoin, nous vous demandons d'accorder à votre Gérant, l'autorisation de traiter avec votre Société au cours de l'exercice suivant.

Fort-de-France, le 9 Février 1953

Yves BERTE — Robert PLISSONNEAU — Jean DUPLAN — Georges RIMBAUD  
André GARCIN — Théo De REYNAL (non actionnaire)





